

// CREDITLIGHT et COVERTIS ont établi un partenariat en vue de vous présenter une offre de service compétitive sur le marché du rachat de crédits et adaptée à votre métier de courtier d'assurance.



Nos propositions

► Rémunération attractive :

Votre commission en tant que courtier partenaire est de 30% du montant du mandat.

► Rapidité, efficacité et conseils personnalisés :

Selon vos besoins, nous pouvons vous proposer une gestion pilotée du déroulement des opérations et vous êtes informés par mails de l'état d'avancement du dossier présenté. Dans tous les cas, un interlocuteur dédié est à votre disposition pour tout renseignement sur simple appel téléphonique.

► Pour vos clients :

– Réduire le taux d'endettement de vos clients jusqu'à 60 %

– Générer de l'épargne :

Après étude, nous pouvons intégrer dans l'offre de rachat de crédits de la trésorerie, qui peut vous permettre de proposer des solutions d'épargne de votre choix à votre client.

Un process simple

1. Vous complétez le formulaire "Rachat de crédits" avec les coordonnées du client.
2. Le client et vous (le courtier) receoivent une proposition avec la liste des documents à nous transmettre.
3. Nous réceptionnons et étudions les documents reçus.
4. Nous donnons une réponse favorable ou défavorable. Si c'est favorable : Edition des offres de prêts.
5. Financement du dossier du client.
6. Nous versons une commission au courtier partenaire : 30% du montant du mandat*

* Le mandat est un document signé par l'emprunteur précisant la rémunération du courtier.

Nos critères d'intervention

► Rachat de crédits consommation

- Montant minimum 3.000€, maximum 100.000€ pour locataire et 150.000€ pour propriétaire (frais inclus)
- Durée maximum 12 ans
- Age maximum de souscription 74 ans
- Revenus minimum du ménage 1.200€
- Endettement après restructuration jusqu'à 50% (en fonction de la durée)

► Rachat de crédits avec hypothèque

- Montant minimum 30.000€, maximum 90% de la valeur du bien
- Durée maximum 35 ans
- Age maximum de fin de souscription 95 ans
- FICP acceptés (sous certaines conditions)
- Endettement après restructuration jusqu'à 50% (en fonction de la durée)